

L'Abbeille de la Nouvelle-Orléans.

G.P. WEISSE & Co.

Édit. de CHAMPS No. 73.
Euret. Cont. et Bienville.

MARIE MATHIN, 10 AVRIL 1860.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 AVRIL 1860.

G. F. WEISSE N. DUPONT
E. DUVERGER E. MARRY

ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES.

Dépôches Télégraphiques TRÉSORERIE A L'ABBEILLE.

Suite des nouvelles pour le Niagara.

LA QUESTION D'ANEXION.

Avis commercial.

Haiti, 24 mars.—Les négocios d'Europe apprennent que le traité d'anexion entre les deux nations, (Traité de l'Amérique du Sud) a été signé à Paris. M. Martel, ministre des Affaires étrangères, a rencontré récemment à Paris, M. Pétion, ministre des Affaires étrangères de Haïti, et les deux hommes ont convenu que l'anexion devrait être effectuée dans les plus brefs délais.

Le 22 mars, les deux ministres ont signé le traité d'anexion, qui sera ratifié par les deux nations au cours de la semaine prochaine.

Le 23 mars, le traité fut approuvé par le Sénat haïtien.

Le 24 mars, il fut approuvé par le Sénat français.

Le 25 mars, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 26 mars, il fut approuvé par le Sénat.

Le 27 mars, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 28 mars, il fut approuvé par le Sénat.

Le 29 mars, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 30 mars, il fut approuvé par le Sénat.

Le 31 mars, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 1er avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 2e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 3e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 4e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 5e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 6e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 7e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 8e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 9e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 10e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 11e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 12e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 13e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 14e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 15e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 16e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 17e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 18e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 19e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 20e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 21e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 22e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 23e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 24e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 25e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 26e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 27e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 28e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 29e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 30e avril, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 31e avril, il fut approuvé par le Sénat.

Le 1er mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 2e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 3e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 4e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 5e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 6e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 7e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 8e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 9e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 10e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 11e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 12e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 13e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 14e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 15e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 16e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 17e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 18e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 19e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 20e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 21e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 22e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 23e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 24e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 25e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 26e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 27e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 28e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 29e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 30e mai, il fut approuvé par le Sénat.

Le 31e mai, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 1er juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 2e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 3e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 4e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 5e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 6e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 7e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 8e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 9e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 10e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 11e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 12e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 13e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 14e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 15e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 16e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 17e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 18e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 19e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 20e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 21e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 22e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 23e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 24e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 25e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 26e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 27e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 28e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 29e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 30e juin, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 31e juin, il fut approuvé par le Sénat.

Le 1er juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 2e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 3e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 4e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 5e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 6e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 7e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 8e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 9e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 10e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 11e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 12e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 13e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 14e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 15e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 16e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 17e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 18e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 19e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 20e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 21e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 22e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 23e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 24e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 25e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 26e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 27e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 28e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 29e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 30e juillet, il fut approuvé par le Sénat.

Le 31e juillet, il fut approuvé par la Chambre des députés.

Le 1